



COMMUNIQUÉ

13 JANVIER 2015

En concertation et en accord avec l'équipe de *Charlie Hebdo*, le Festival international de la bande dessinée a décidé :

- La création d'un « Prix Charlie de la liberté d'expression » qui sera attribué, lors de chaque édition du Festival, à un dessinateur dont l'œuvre incarne une forme de résistance de pensée face aux idées reçues et/ou à la censure et/ou à l'oppression.

Ce Prix aura une portée internationale et concernera toute forme de dessin publié.

Ses modalités, en particulier la composition de son Jury, feront l'objet, en association avec *Charlie Hebdo*, d'une réflexion et d'une définition prochaine.

- Que la désignation du Grand Prix du Festival d'Angoulême 2015 devait être menée à son terme afin de respecter le fait que les auteurs et leurs œuvres contribuent à des échanges culturels qui participent de la confrontation des idées et de la compréhension mutuelle.
- Qu'une réflexion serait engagée afin d'envisager une distinction/un Prix qui honore les dessinateurs de Charlie disparus le 7 janvier, victimes du terrorisme.

Le Festival tient à remercier l'équipe de *Charlie Hebdo* qui, dans une période d'extrême difficulté pour eux-mêmes et leurs proches, ont accepté de consacrer du temps pour dialoguer à propos de ces sujets.

Au-delà de ceux-ci, le Festival agit pour prendre d'autres initiatives, dont certaines en partenariat avec la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image, qu'il annoncera prochainement.